50e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 29 20 JUILLET 1933

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA 3e RÉPUBLIQUE

d'après l'ouvrage du P. Lecanuet

(Septième article) [1]

SOMMAIRE. — *Le Ralliement.* — I. Les raisons qu'il y avait de se rallier à la République entre 1873 et 1880. — II. Comment ces raisons étaient beaucoup moins fortes entre 1880 et 1890. — Raisons nouvelles et très graves qui apparaissent à Léon XIII, autour de 1890. — III. L'exécution confiée au cardinal Lavigerie. — Le toast d'Alger du 12 novembre 1890. — Les divisions de l'épiscopat. — IV. Les attaques contre Lavigerie. — Ses confidences à ce sujet. — V. Appréciation des événements.

I

L'un des chapitres les plus intéressants du tome II de l'*Histoire* que nous examinons, pour nous donner à nous-mêmes la bienfaisante occasion de réfléchir sur nos erreurs ou nos fautes de tactique, c'est le chap. IX, qui est consacré à la grosse question du *Ralliement*.

Ceux qui ont eu la patience de nous lire jusqu'ici songeront peut-être en nous voyant aborder ce sujet : « Enfin, l'auteur de ces notes critiques est arrivé au centre même de la politique qu'il n'a cessé de déclarer la seule logique pour cette époque. Le voici dans son élément. » — Ce serait mal juger de l'histoire et de ses méthodes que de croire qu'il s'agit, en cette affaire, de préférences quelconques. Nous essayons au contraire de juger les choses de haut, de nous placer au seul point de vue qui importe : les intérêts souverains des âmes, et subsidiairement les intérêts véritables de notre pays. C'est pourquoi nous dirons sans détour : « Le ralliement, qui était logique, raisonnable, vraiment politique, et qui eût été probablement le salut de la France catholique, de la France tout court, en 1873 et même en 1877, était quelque chose de beaucoup plus contestable, de beaucoup plus risqué, de beaucoup moins profitable en 1890. Deux choses cependant le rendirent nécessaire, à cette date : d'une part, la déconsidération des partis monarchiques, provenant de la mésaventure grotesque du boulangisme ; d'autre part, la menace inquiétante du socialisme, qui, en faisant peur aux modérés, pouvait leur faire désirer l'appoint, le renfort précieux que les catholiques ralliés auraient pu leur apporter. »

Le P. Lecanuet, qui est surtout un anecdotier, mais non un historien, ne semble rien soupçonner de tout cela. Il ne raisonne pas les faits ; il ne domine point sa documentation, par ailleurs abondante et variée. Nous utiliserons, outre les données de son ch. IX, les sources qui ont été publiées plus récemment, notamment la brochure de Mgr Baunard : *Léon XIII et le Toast d'Alger*, Paris, 1914 ; et l'article récent de Charles Benoist : *Trois audiences de Léon XIII (Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1932).

Nous ne reviendrons que très brièvement sur le premier point indiqué plus haut : le ralliement était la seule politique logique en 1873 et même en 1877. Du moment que la monarchie était impossible, il n'y avait pas à hésiter, il fallait entrer en masse dans la République. Il ne fallait pas laisser la France aux adversaires de la religion et de la monarchie. Si jamais les chances de la monarchie pouvaient se retrouver plus tard, — par exemple à la mort du comte de Chambord, qui manifestement était une belle âme, mais n'avait pas les qualités d'un homme d'Etat, — elles ne pouvaient être sauvegardées que dans une République conservatrice. Les monarchistes et les catholiques, leurs alliés, eurent peur d'un mot, d'une étiquette, d'une ombre ; ils manquèrent de décision, d'esprit politique, de volonté, et, plus profondément, d'union, de cohésion, d'organisation. Rarement la parole évangélique : « Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne pourra subsister » (Mt., XII, 25) eut une application plus saisissante qu'en ces tristes années qui vont de 1873, du grand refus du comte de Chambord, à 1889, aux mésaventures du boulangisme. N'est-ce pas encore, du reste, la grande faiblesse des partis d'ordre, de constituer « des partis » et non pas un grand et vaste parti groupant toutes les bonnes volontés tendues vers les buts essentiels et résolues à négliger tous les points secondaires sur lesquels on peut diverger ?

Nous ne disons pas, au surplus, qu'il aurait suffi aux monarchistes et aux catholiques d'entrer en masse dans la République pour la maintenir dans les limites de l'esprit de justice et d'impartialité qui devaient bientôt lui manquer si cruellement. Il fallait s'attendre à une dure bataille autour de la République entre les « ralliés » et les anciens

[1] Voir l'*Ami* du 9 février, p. 82 et suiv.

républicains, francs-maçons et anticléricaux. Il fallait donc s'armer et se discipliner, parler à la nation par un programme constructif et vigoureux. Il fallait, comme nous l'avons dit, créer des journaux, aller au peuple au moyen d'une propagande intense, regagner les cœurs à force d'esprit apostolique, comprendre l'évolution des temps, offrir au pays ce qui répondait à ses besoins, à ses désirs : un régime scolaire gratuit, obligatoire, des compensations aux tristesses de la guerre de 1870 par une politique extérieure prudente et ferme. A ce prix, on aurait très probablement évité la hideuse « laïcité », c'est-à-dire la tentative monstrueuse d'arracher à la France son âme chrétienne, pour lui donner une âme « positiviste », matérialisée, rabaissée, privée de tout idéal élevé et religieux.

Même si le ralliement ne s'opérait point, aux dates que l'on vient de dire, la nécessité de se donner une presse formidable et de présenter au peuple un programme nourri et substantiel n'en était pas moindre ; elle n'en était au contraire que beaucoup plus forte. En renonçant à utiliser la puissance de fascination qu'exerçait incontestablement le beau mot de « République », qui ne signifie, tout le monde le sait, que le régime de l'*Intérêt public,* on se créait une tâche plus difficile. On renonçait à la possibilité de déployer ouvertement son drapeau, puisque le drapeau tricolore était répudié par le prétendant, et le drapeau blanc répudié par la nation. Il s'ensuivait logiquement que l'on ne pouvait plus espérer vaincre qu'à force de puissance d'organisation, de ténacité, de persévérance, de persuasion sur la masse du peuple. Les causes de la défaite catholique et monarchiste sont donc très claires, entre 1871 et 1880. Il y en a trois : *manque de drapeau,* — *manque de journaux,* — *manque de programme vivant.* Le ralliement aurait donné un drapeau. Cela n'aurait pas suffi, certes ; le plus important était le reste et l'est encore à l'heure actuelle.

Les observateurs impartiaux et clairvoyants pouvaient déjà très nettement, à la suite de la déroute du Seize Mai, voir pointer le triomphe non pas seulement de la République, ce qui pouvait être un bien, mais du *parti républicain,* c'est-à-dire *d'une secte,* dangereuse, intolérante, enragée de haine et de perfidie. La grosse erreur de l'Eglise de ce temps-là fut de se donner l'air de combattre *un régime,* alors qu'elle ne combattait qu'*une doctrine.* Ce fut de ne pas voir que la lutte était engagée devant la masse populaire, que cette masse répugne aux subtilités, qu'il fallait lui parler clairement et fortement, qu'il était nécessaire d'enlever aux francs-maçons leur argument le plus pernicieux : — Le clergé ne veut que la chute de la République, il est « avec les gros » contre les petits !

A la fin de 1878, Eugène-Melchior de Voguë, qui avait trente ans et était attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, résumait en ces termes, dans son *Journal intime* que l'on vient de publier [1], l'évolution qui lui apparaissait comme le terme des événements de l'année :

« Au point de vue général, je crois que cette année aura compté triple dans le travail de transformation du monde. La loi de la lutte pour l'existence y a reçu de visibles applications. Chez nous, malgré bien des erreurs et des folies, la loi de sélection favorise visiblement les républicains, avisés, unis, riches en travailleurs, sinon en grands talents, et elle condamne les tronçons écrasés, épuisés de la coalition monarchique. La République paraît fondée pour longtemps, par une sérieuse transformation des mœurs politiques dans la bourgeoisie et peut-être même dans une partie du peuple. Gambetta, l'homme de ce temps pour la France, quoiqu'on puisse dire, la mène comme un attelage russe, avec son trotteur régulier, qui tire tout, et son « fou » qui parade sur le côté pour les badauds. Ainsi cet esprit, merveilleux de gravité et de bon sens, de hauteur de vues, garde un côté saccadé, abrupt, illogique que je veux croire la part faite aux foules. Quoi qu'il en soit, le travail intérieur fait, le chemin parcouru durant cette année et depuis le chaos que je constatais, en commençant ces pages, aux derniers jours de 1877, tout cela est satisfaisant ; on est rassis, on a travaillé, on a réussi une Exposition, on fonde, et pour quiconque sait accepter les évolutions déplaisantes, mais nécessaires, cela est bien. »

A cette date donc, le ralliement était encore possible et eût été logique.

II

Mais à la suite des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, tout change. Le dernier rempart du conservatisme s'effondre, le Sénat passe aux mains des « républicains ». Mac-Mahon s'en va, Grévy le remplace. Ce n'est plus seulement le « régime » républicain qui s'impose à la France, c'est *la doctrine,* c'est le *dogme scientiste* qui entre en scène, s'affirme avec audace, entame la guerre contre la religion. Les grandes batailles « laïques » se déroulent : *l'article 7,* — les *Décrets d'expulsion* contre les religieux, — les *lois scolaires.* Il y a des alternatives de défaites et de demi-victoires. L'article 7 passe à la Chambre et échoue au Sénat. Les Décrets d'expulsion excitent dans la nation et jusque dans les rangs de la magistrature des protestations d'une haute noblesse. Les lois scolaires ont de la peine d'abord à s'implanter ; la neutralité se fait pateline avant de se faire ouvertement hostile. On peut encore espérer un sursaut du sentiment de la justice et de l'amour de la liberté au sein du peuple français. Telle que la lutte se déroule, il y a sûrement moins de raisons de se rallier à la République, dans les années qui vont de 1879 à 1889, qu'il n'y en avait entre 1873 et 1878.

Il y a surtout ceci : est-ce bien au milieu de la bataille qu'il convient de lâcher des amis, des alliés, dont on reçoit les bienfaits, les secours de toute nature ? Est-ce que le ralliement ne prendrait pas l'aspect, dans ces conjonctures, d'une véritable « trahison devant l'ennemi » ? Tout le monde sait que les lois du temps de guerre sont bien diffé-

[1] Paris, Grasset, 18 fr.

rentes de celles du temps de paix. Or, on était en guerre, en guerre ouverte, et, qui pis est, en guerre religieuse, c'est-à-dire dans la plus acharnée et la plus grave de toutes. N'y avait-il pas, pour les catholiques, pour les prêtres, les religieux, les évêques, une sorte de point d'honneur à ne pas abandonner, au milieu de la bataille, ceux qui s'étaient montrés jusque-là leurs frères d'armes les plus dévoués et les plus constants ? Pouvait-il être question de s'abaisser jusqu'à « lécher les bottes de la République franc-maçonnique », jusqu'à prendre devant les maîtres brutaux du jour l'attitude humiliée du « chien couchant » qui se met à plat ventre devant celui qui le fustige ?

Le pape lui-même, le très fin et très noble Léon XIII, apercevait si bien les difficultés de l'opération, que tout en la jugeant, au fond de lui-même, nécessaire et inévitable, il n'osa pas, durant de longues années, s'engager et engager l'Eglise de France dans la voie du ralliement. Il s'efforça seulement, à force de bons offices envers le gouvernement, à force de déclarations cordiales de coopération avec lui, d'interventions en faveur du clergé persécuté, d'amortir les coups les plus rudes, de préparer les esprits à l'évolution ultérieure, en un mot, d'attendre l'heure favorable, en la préparant et en la hâtant de tout son pouvoir.

Son point de vue à lui, souvent méconnu par des monarchistes français, ou rétréci à de petites vues politiques transitoires, est fort bien indiqué dans les documents émanés de sa main. — Alors qu'il n'était que le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, il avait publié une lettre pastorale, en 1876, sur *L'Eglise catholique et le XIX*e *siècle*. Il en avait publié une seconde, pour le Carême de 1878, sur *L'Eglise et la civilisation*. Il avait exposé là ses idées politiques. « *Tout pouvoir vient de Dieu... Il n'est pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu.* » Lorsque S. Paul avait posé ces principes complémentaires, il n'avait pas fait de distinction entre les pouvoirs de droit et les pouvoirs de fait. Rien n'est plus délicat que la solution de ce problème : A partir de quel instant un pouvoir de fait devient-il un pouvoir de droit ? Quelles sont les formules qui confèrent la légalité à un pouvoir ? L'Eglise fait-elle un choix entre l'*hérédité* et l'*élection ?* Léon XIII affirme que non. — Dès 1881, il avait repris, comme Pontife souverain, les doctrines qu'il avait soutenues comme cardinal. Son Encyclique *Diuturnum* sur le *Principat politique* soulignait deux choses : l'erreur des pouvoirs civils qui s'imaginaient pouvoir combattre l'Eglise, sans saper par la base, du même coup, leur propre autorité, et l'erreur des hommes d'Eglise qui croient qu'un gouvernement élu du peuple ne peut être un gouvernement régulier. Il montrait que la guerre contre l'Eglise avait mené à la lutte contre les autorités civiles elles-mêmes, à la rébellion contre toute autorité, à une sorte de soif de révolution, à une instabilité de la société tout entière. Et il déclarait expressément que l'Eglise n'a rien à objecter à la formation du pouvoir par le suffrage, par l'élection. L'Eglise reconnaît tous les régimes ; elle ne leur demande que la justice. Même s'ils commettent l'injustice à son égard, elle sait distinguer entre les lois mauvaises et le régime lui-même ; elle ne cesse de demander la correction des premières, sans se permettre d'attaquer le second.

Cette doctrine lui paraissait tellement importante qu'il y revenait, quatre ans plus tard, dans son Encyclique *Immortale Dei,* où on lisait les lignes que voici : « Le droit de commander n'est pas lui-même nécessairement lié *(copulatum)* à aucune forme de l'Etat, qui peut assumer l'une ou l'autre, toujours *salva justitia,* — la justice sauve, — et pourvu qu'elle procure l'utilité et le bien commun. » Or, le premier bien que réclame un peuple, c'est la paix intérieure, c'est la stabilité des institutions. Et la République paraissait apporter ces deux choses à la France, puisque le peuple lui donnait régulièrement une grande majorité de suffrages. Et pourtant cette République cherchait à enlever à la France sa foi. N'allait-elle pas contre le plus grand bien du pays ? Objection grave. Léon XIII la résolvait en disant : « Le régime est voulu par le pays. On ne pourrait l'abattre sans soulever de terribles convulsions, sans provoquer des ruines formidables. Il faut donc accepter le régime. Le mal vient des lois. Il faut donc combattre les lois injustes. Mais le meilleur moyen de les combattre est incontestablement de commencer par se placer sur le terrain constitutionnel. »

Après l'échec des élections de 1885, où les royalistes avaient bien cru toucher au but, et surtout après la déroute honteuse du boulangisme, Léon XIII n'hésita plus. Devant la marée montante du radicalisme et du socialisme, son premier-né, il se demanda anxieusement si le moment n'était pas venu de réaliser la réconciliation de tous les hommes d'ordre, sur le terrain constitutionnel. Il était évident désormais qu'aucune coalition des groupes monarchistes, fût-elle appuyée, comme on venait de le voir, par des éléments d'extrême-gauche, ne pouvait réussir à ébranler la République. Au surplus, même si la victoire avait couronné les efforts gigantesques du boulangisme, peut-on dire que les vainqueurs, — cohue disparate, — auraient su garder, après leur triomphe, l'unité nécessaire pour des réalisations utiles ? Le boulangisme aurait-il renversé la République ? Aurait-il abouti à la restauration monarchique ? C'est fort douteux.

L'expérience que l'on venait de faire était trop concluante pour ne pas s'imposer aux esprits réfléchis. Dans ces conditions, s'obstiner à lutter contre le courant, c'était gaspiller des forces capables de servir le pays d'une façon plus sûre et plus efficace, c'était se condamner au rôle d'émigrés à l'intérieur, c'était priver la France, à l'heure même où le développement des idées socialistes révolutionnaires allait mettre en péril son avenir,

de l'appoint nécessaire de tous les éléments d'ordre. D'un mot, c'était laisser le champ libre aux extrémistes et aux violents. Chez les Républicains eux-mêmes se dessinait une tendance plus conciliante. Le journal de Gambetta, par la plume de Spuller, entamait une généreuse campagne en faveur de l'apaisement. Gambetta n'était plus là, mais il n'aurait probablement pas désavoué cette évolution de son organe, *La République française* :

« A vouloir continuer la politique de combat, disait Spuller, ce n'est plus de la réconciliation que l'on ferait, ce serait de la politique d'élimination à outrance, d'extermination déraisonnable, funeste et tyrannique... Il convient de ne montrer ni défiance à l'égard de ceux que l'on prétend rapprocher de part et d'autre, ni égoïsme exalté et dominateur, puisqu'on ne peut se flatter d'arriver à quelques résultats utiles qu'en ménageant ceux que l'on désire attirer à soi, et à la condition d'entrer avec eux en transaction et en accommodement. »

D'autres journaux, le *Temps*, les *Débats*, la *Paix*, soutenaient les mêmes idées ou se montraient plus enclins encore au désarmement moral et aux rapprochements de tous les Français de bonne volonté. Cette attitude facilitait certainement l'évolution nécessaire. Il appartenait aux partis de droite de saisir l'heure, de faire leur paix avec la République, pour l'empêcher tout au moins de tomber aux mains du radicalisme et du socialisme.

Que le pape Léon XIII ait fort bien aperçu cette urgence de constituer, en face du radicalisme devenu si menaçant, un rempart inexpugnable, que le ralliement ait eu pour lui cette signification, c'est ce qui n'est pas douteux. Charles Benoist a bien mis ce fait en évidence dans ses *Trois audiences*. Il garantit absolument les paroles qui lui furent dites par le pape au cours de sa deuxième audience, le jeudi 19 novembre 1891 :

« Ah ! ce qu'il faudrait à la France, ce serait une politique modérée, conservatrice, qui réunirait tous les honnêtes gens... Il ne faudrait pas que le gouvernement fût aux francs-maçons, aux radicaux. La France est un pays catholique, très chrétien, et ne veut pas une politique cléricale... Voyez-vous, il faut constituer ce parti modéré. Il faut le constituer avec tous les hommes de probité, de science, de talent, pour que la France se relève et reprenne en Europe la situation qui doit lui appartenir, pour qu'elle recommence à être grande... Mais il faut que ce soit vous, les laïques, qui preniez l'initiative. L'Eglise ne doit pas se désintéresser, et elle ne se désintéressera pas, mais il ne faut pas qu'elle paraisse. En France on n'aime pas que le clergé s'occupe de politique. La France ne veut pas du gouvernement des curés. »

« Le Pape, continue Charles Benoist, sourit de nouveau, en parlant du « gouvernement des curés. » Dans le fond, il ne paraît pas désapprouver ce sentiment, en effet, bien français. Puis après une pause, il reprend : « Il suffit des honnêtes gens, et la France, forte à l'intérieur, retrouvera en Europe le prestige que je désire tant lui voir. Vous avez des ennemis, il faut avoir aussi des amis. Voyez ce qu'avaient fait quelques mois de politique sage. La Russie... »

Tout le monde sait que la Russie venait de se décider à une alliance avec la France. Ce que le vieux pape voyait très bien, c'est que le sectarisme pouvait annihiler la France. Le sectarisme est forcément source de divisions et les divisions sont la mort d'un peuple. Il voyait donc très justement dans le radicalisme le grand péril de la France d'alors. Son principe était que les braves gens, — croyants ou non, — sont toujours la majorité dans un grand peuple ; ils constituent la *sanior pars* et la *major pars* d'une nation ; c'est à eux qu'il appartient d'imposer leur volonté. Le péril des démocraties c'est que les braves gens soient désunis et ne sachent pas faire prévaloir leurs intentions, en sorte qu'une minorité de gens violents et actifs réussit à dominer le pays tout entier. Toute saine politique doit tendre à exprimer la volonté de la *sanior pars,* de cette majorité de gens rassis, modérés et justes, ne désirant que la paix et l'ordre, que l'on rencontre au sein de toutes les sociétés humaines.

Charles Benoist rapporte que dans sa troisième audience, qui eut lieu le 10 mars 1892, Léon XIII insista de nouveau dans le même sens. Il était digne du pape « thomiste » par excellence de préconiser à outrance cette politique de la sagesse et du bon sens contre tout extrémisme, de droite ou de gauche.

« Le pape, écrit le publiciste, met tout de suite la conversation sur les affaires politiques de France. Il déclare nettement qu'il ne doit plus y avoir ni droite ni gauche, qu'il n'y a plus qu'un parti à combattre, les radicaux. « Les radicaux, affirme le pontife, sont extrêmement dangereux. D'abord, le gouvernement paraît en avoir peur, et ils veulent faire marcher la France. Ils veulent la déchristianiser. Pourtant ils ne sont pas nombreux. La France n'est pas radicale. Elle est catholique. Ce qu'il faut maintenant, c'est travailler. Il faut travailler à organiser un grand parti modéré. Seulement, de même qu'il ne faut plus un grand parti monarchiste, il faut éviter de constituer un parti catholique, qui soit véritablement un parti. Autrement, la France dirait que c'est plus que jamais le cléricalisme... »

La pensée du grand pape est ici très claire. Il ne veut pas que la religion comme telle descende dans l'arène des batailles politiques ; elle serait hors de sa sphère. Elle doit planer au-dessus des partis. Il s'agit donc de grouper tous les honnêtes gens, sans distinction, c'est-à-dire tous ceux qui recherchent le bien public, tous ceux qui aiment vraiment la liberté, non seulement pour eux, mais aussi pour leurs adversaires, en un mot tous les amis de la justice. Léon XIII avait mille fois raison. Les radicaux et les socialistes le sentent si bien qu'ils ont fait tout au monde pour accaparer, aux yeux de la multitude, cette soif de la justice qui doit caractériser le parti dominant dans une grande nation. Avec quelle avidité ne se sont-ils pas jetés, quelques années plus tard, sur l'*affaire Dreyfus*, en proclamant sur tous les tons qu'ils défendaient *la Justice !* Comme les socialistes savent user et abuser du mot de « jus-

tice sociale » sous lequel ils dérobent les sophismes du marxisme ! En face de ce radicalisme et de ce socialisme si agressifs, le pape sentait donc le besoin d'unir tous les citoyens de sens droit, tous *les modérés,* - d'un mot qui semble un peu trop « eau de rose » à beaucoup d'électeurs, et qui pourtant, dans un pays qui passe pour être la patrie du bon sens, de la mesure, des fortunes moyennes et des aspirations calmes, devrait avoir toutes les faveurs du public !

C'était pour parvenir à la constitution de ce grand *parti modéré,* qu'il estimait seul digne de diriger et de gouverner la France, que Léon XIII avait favorisé la sage et nécessaire politique *du ralliement.*

Il est probable aussi qu'il voyait à ce prix la France redevenir forte et considérée en Europe, qu'il s'inquiétait à juste titre de la prépondérance écrasante de la Triplice forgée des mains de Bismarck, qu'il sentait que le pays du bon sens et de la mesure devait être en état, en s'appuyant sur les nations fortes et justes, ou en tout cas sur celles dont les intérêts pouvaient être menacés par la Triplice, de tenir tête à cette puissance arrogante, en majorité luthérienne, et aisément antiromaine, anticatholique, qui avait alors la haute main sur les affaires européennes. Léon XIII avait surtout le génie des visions amples et vastes. Il apercevait la catholique Autriche, minée intérieurement et extérieurement asservie à l'Allemagne protestante. Il voyait l'Italie, catholique également, engagée par son gouvernement dans une alliance monstrueuse avec son ennemie héréditaire, l'Autriche, et contrainte par suite, pour réaliser dans ce concert à trois ses aspirations nationales, à faire constamment des avances à l'Allemagne, qui seule pouvait contraindre l'Autriche à montrer un peu de condescendance pour la commune associée. Tout dans ce système convergeait vers l'Allemagne. L'Eglise romaine ne pouvait rien attendre de bon de cette conjonction. Et en face de la Triplice, il n'y avait place que pour le contrepoids nécessaire de la France. Mais pour que la France prît en mains les intérêts du catholicisme dans le monde, la logique la plus élémentaire demandait qu'elle ne commençât point par faire, au sein de la nation, une guerre au couteau à la religion ancestrale. A quelque point de vue donc que l'on se place, le ralliement était pour le pape une idée non seulement juste, mais profondément politique et sage.

III

Mais c'était un principe bien arrêté dans la pensée du Pontife que les nations doivent s'aider elles-mêmes. S'il ne voulait pas que le clergé se lançât dans la politique, sinon pour affirmer et défendre les grands principes, il ne voulait pas davantage que le Saint-Siège intervînt dans les affaires intérieures des peuples. Son rôle se bornait à des suggestions, à des avis ou à des arbitrages, à d'utiles directions enfin.

Il fallait que ce fût un évêque français qui prît la parole et prononçât la formule nécessaire de la réconciliation. On dit souvent que lorsque deux frères se battent, c'est au plus sage à faire le premier pas pour rétablir entre eux la bonne amitié. Les Français sortaient d'une rude bagarre : il y avait eu de violentes agressions de la part des « anticléricaux, » les catholiques s'étaient défendus de leur mieux. Il appartenait à un évêque de faire entendre les premières paroles de rapprochement.

Quel serait cet évêque ? Léon XIII chercha d'abord sur le continent. Il songeait au cardinal Foulon, à Mgr Meignan, à Mgr Perraud, à Mgr Isoard. Finalement il s'était arrêté au cardinal Place. Au mois d'avril 1890, l'excellent archevêque de Rennes est mandé à Rome ; il y reste six semaines ; il a de nombreux entretiens avec le pape, avec le cardinal Rampolla, avec Mgr Ferrata. Le cardinal Place est bien d'avis qu'il faut cesser d'attaquer la République, mais il ne croit pas possible de conseiller publiquement aux catholiques le ralliement catégorique au régime :

« Je lui avais demandé, racontait plus tard Léon XIII, de rédiger un mémoire. L'excellent cardinal se mit courageusement à l'œuvre ; mais je compris bien, par le temps qu'il mit à rédiger son mémoire, qu'il travaillait seulement pour m'être agréable. Il me conseilla lui-même de m'adresser au cardinal Lavigerie, et je n'eus pas à m'en repentir. Je dois même des remerciements à cet excellent archevêque de Rennes, dont la santé était déjà chancelante, et qui n'aurait pas pu supporter l'effort d'une telle entreprise, de m'avoir donné cet avis. »

Ajoutons que la Bretagne passait pour spécialement fidèle à la monarchie et que la position d'un archevêque de Rennes prenant une telle initiative, lui seul, lui le premier, entre tous les évêques de France, eût été bien délicate. Le cardinal Lavigerie ne dépendait de personne. Le seul risque qu'il pût courir était de voir diminuer les ressources financières de ses chères œuvres, ce qui arriva en effet. Mais cette considération ne pouvait pas l'arrêter. Par ailleurs, son énergie, son esprit d'autorité et son goût de l'action le rendaient plus capable qu'aucun autre « d'attacher le grelot. »

Toutes ces hésitations nous donnent la mesure de la difficulté de la tâche et de l'aversion qui était ressentie dans les milieux « bien pensants » pour une République qui s'était acharnée contre les traditions les plus sacrées, les plus saines, les plus bienfaisantes de la nation.

De son côté, le cardinal Lavigerie était arrivé aux mêmes conclusions que le pape. Depuis longtemps il estimait que le ralliement était nécessaire. Il n'y avait donc pas à le convertir à cette politique. Il se trouvait à Paris, très occupé de sa campagne antiesclavagiste, et il se proposait justement de passer par Rome pour rentrer en Afrique. Il avait rendu visite aux plus hautes personnalités gouvernementales : le Président

Sadi-Carnot, le Président du Conseil, de Freycinet, le ministre des Affaires étrangères, Alexandre Ribot, le ministre de l'Intérieur, Constans. A tous il a eu l'occasion de faire entendre qu'il estime le moment venu pour les catholiques de faire la paix avec les hommes au pouvoir sur la base de la reconnaissance du régime républicain, sans arrière-pensée aucune. Tous, ils l'ont encouragé. Quand il part pour Rome, il est tout rempli de son idée et il pressent que le pape approuve sa pensée et peut-être désire lui confier une mission importante à ce sujet.

C'est du 10 au 14 octobre que les entrevues entre le pape et le cardinal ont lieu. Ce sont deux grands vieillards. Le cardinal a 75 ans, le pape 80. Léon XIII devait un peu plus tard donner au biographe du cardinal le résumé de leurs entretiens.

« Il venait de voir le Président Carnot, dit-il en parlant du cardinal, mais il ne me le dit point. Seulement, je vis bien qu'il m'arrivait très disposé à accepter et vouloir faire accepter la République par les catholiques de France. « Les partis monarchiques sont impuissants ; l'orléanisme n'a pas de racines dans le peuple. La religion qui semble liée à ces partis et identifier ses intérêts aux leurs, se trouve ainsi paralysée dans son action, suspecte au pouvoir, disqualifiée au Parlement, discréditée devant l'opinion. Rien ne s'obtient par elle, rien ne se fait pour elle, tout se tourne contre elle. » Le Cardinal en vint à me dire nettement que le remède serait dans un acte exprès d'adhésion formelle à la République... qui serait un acte du pape. Je lui objectai que le pape ne pouvait le faire lui-même, sans se déclarer ainsi contraire aux monarchistes, dont beaucoup sont d'excellents catholiques et les meilleurs soutiens de l'Eglise et de ses œuvres.

— Mais alors, qui pourra le tenter et y réussir ?...

— Mais vous, si vous le vouliez, lui dis-je après un silence. Vous êtes connu. Votre campagne contre l'esclavage vous a rendu populaire.

Le Cardinal parut d'abord effrayé pour lui-même d'une proposition qu'il semblait cependant avoir provoquée. Et ce fut à son tour de me présenter des objections.

— Oui, sans doute, il y a des difficultés, lui répliquai-je, mais elles ne sont pas insurmontables. Courage !...

Lorsque le lendemain... le Cardinal vint m'apporter son acceptation, je lui fis en outre la recommandation de ne pas engager à fond le Saint-Siège dans une action que l'Eminence mènerait dans le temps et l'occasion qui se présenteraient et de la manière que je laissai à son discernement. »

Ce récit est complété par les confidences du cardinal lui-même. Nous savons, notamment, par ses entretiens avec M. Charles Benoist, qui les rapporte dans l'article cité plus haut, quelles furent les objections qu'il opposa d'abord au désir de Léon XIII. Recevant Charles Benoist six mois après le toast retentissant que nous rappellerons dans un instant, — exactement le 1er mai 1891, — le cardinal lui dit, à propos des critiques violentes dont son geste avait été l'objet :

« Je n'avais pas été sans le prévoir, et je l'avais dit au Saint-Père : « C'est pour mes œuvres que je crains, et mes œuvres sont ma vie. » Je dois dire que le Pape m'a répondu tout de suite : « Pour l'esclavage, je vous ôte ce souci. Je vais ordonner une quête dans l'univers entier. » Et il l'a fait. La quête n'a pas produit les milliards qu'il faudrait, mais quelques millions, et c'est bien quelque chose pour commencer. — J'ai voulu, avant de m'engager, consulter Mgr Livinhac, qui est un prêtre admirable, qui a été emprisonné dans la région des Grands Lacs, menacé d'être décapité, puis d'être noyé. Il est, pour mes œuvres africaines, mon successeur désigné. — « Eminence, m'a-t-il répondu, du moment qu'il s'agit de la rénovation de l'Eglise catholique, je pense que nous n'avons pas le droit d'hésiter. » — « Mais ce sont vos œuvres que je sacrifie ! » — « Nous ne pouvons pas hésiter ! »

Quoi que l'on pense de l'opportunité de l'acte que le cardinal Lavigerie allait accomplir, il est impossible de ne pas admirer la hauteur de vues et la noblesse des intentions qui l'inspiraient, et qui guidaient également le grand Pontife chargé des destinées de l'Eglise.

Muni de la haute approbation de Léon XIII et pressé par des encouragements où il lui plaisait de voir plus qu'un simple désir, un ordre véritable, le cardinal était rentré à Alger, le 27 octobre 1890. Il se demanda tout de suite comment il allait remplir sa promesse. Il n'était pas homme à attendre longtemps. Dans sa hâte d'agir, il songea d'abord à publier un mandement. Mais il réfléchit que cette lettre pourrait passer inaperçue et ne pas faire assez de bruit. Du moment qu'il avait pris une décision en plein accord avec le pape, il estimait, à bon droit, qu'il devait se faire entendre de tout le monde, en parlant haut et clair. Sur ces entrefaites, il apprend que l'escadre de la Méditerranée va venir à Alger et qu'on lui donnera de grandes fêtes. Justement le Gouverneur général est absent. La première place, dès lors, revient à l'archevêque ; c'est à lui de lancer les invitations. Il n'ignore pas que le corps des officiers de la marine compte encore de nombreux monarchistes, qui servent la patrie sans regarder à la couleur du régime. Tant mieux, le geste qu'il médite n'en aura que plus d'éclat. Car son parti est pris : il profitera des fêtes pour proclamer la nécessité du ralliement. Il prépare un toast. Il ordonne à la fanfare de ses Apostoliques de se tenir prête à jouer *la Marseillaise*. Toutes ses dispositions prises, le 12 novembre 1890, il donne un grand banquet, à sa résidence de Saint-Eugène. Tout l'Etat-major de la flotte, toutes les autorités civiles et militaires de la ville sont présentes, avec le coadjuteur d'Alger, Mgr Dufresse, et Mgr Livinhac, supérieur des Pères Blancs.

Le cardinal attend avec impatience la fin du repas ; il ne peut se tenir de lancer un avertissement voilé à l'amiral Duperré, qui est à sa droite : « Tout à l'heure, lui dit-il, je vous adresserai quelques mots qui feront du bruit. »

Enfin, le moment est arrivé. Avant d'accomplir l'action la plus redoutable de sa vie, l'archevêque fait signe à son secrétaire, l'abbé Piquemal, de se

placer à ses côtés, pour le suppléer au besoin. Il sentait donc une poignante émotion l'envahir. Mais cette hésitation fut brève et nul parmi les convives ne s'en aperçut. Il se leva et d'une voix ferme il lut, devant toute l'assistance debout en son honneur, le toast historique suivant :

« Messieurs, permettez-moi, avant de nous séparer, de boire à la marine française, si noblement représentée aujourd'hui au milieu de nous.

Notre marine rappelle à l'Algérie des souvenirs glorieux et chers. Elle a contribué, dès le premier jour, à sa conquête, et le nom du chef éminent qui commande actuellement l'escadre de la Méditerranée, semble lui ramener comme un lointain écho de ses premiers chants de victoire.

Je suis donc heureux, Monsieur l'Amiral, en l'absence de notre Gouverneur retenu loin de nous, d'avoir pu vous faire ici comme une couronne d'honneur de tous ceux qui représentent en Algérie l'autorité de la France, les chefs de notre administration et de notre magistrature.

Ce qui me touche surtout, c'est qu'ils soient tous venus à cette table sur l'invitation du vieil archevêque qui a, comme eux, pour mieux servir la France, fait de l'Algérie sa seconde patrie. Plaise à Dieu que le même spectacle se reproduise dans notre France et que l'union qui se montre ici parmi nous, en présence de l'étranger qui nous entoure, règne bientôt entre tous les fils de la mère patrie ! »

Ayant ainsi préparé son terrain et sollicité l'attention palpitante de tout son auditoire d'élite, le cardinal, haussant légèrement la voix et scandant toutes ses paroles, laissa tomber les phrases longuement méditées qui allaient retentir d'un bout à l'autre de la France, par l'organe des journaux, dès le lendemain :

« L'union, en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin suprême ; l'union est aussi, laissez moi vous le dire, le premier vœu de l'Eglise et de ses pasteurs, à tous les degrés de la hiérarchie. Sans doute, elle ne nous demande de renoncer ni au souvenir des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance qui honorent tous les hommes. Mais, lorsque la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien, en soi, de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite ; et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

C'est ce que j'enseigne autour de moi ; c'est ce que je souhaite de voir enseigner, en France, par tout notre clergé ; et, en parlant ainsi, je suis certain de n'être pas désavoué par aucune voix autorisée.

En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte même dont nous sommes les ministres.

Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même, ne serait-ce que pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire d'accomplir leur œuvre de folie, surtout de l'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos ambitions ou de nos haines, et jetant dans le cœur de la France le découragement, précurseur des dernières catastrophes.

La marine française nous a, de même que l'armée, donné cet exemple. Quels que fussent les sentiments de chacun de ses membres, elle n'a jamais admis qu'elle dût ni rompre avec ses traditions antiques, ni se séparer du drapeau de la patrie, quelle que soit la forme, d'ailleurs régulière, du gouvernement qu'abrite ce drapeau.

Voilà une des causes pour lesquelles la marine française est restée forte et respectée, même aux plus mauvais jours, pourquoi elle peut porter son drapeau comme un symbole d'honneur, partout où elle doit soutenir le nom de la France ; et permettez à un cardinal missionnaire de le dire avec reconnaissance, partout où elle protège les missions chrétiennes créées par nous. »

Si le cardinal savait qu'il allait causer un gros effet de surprise, il ne s'attendait sans doute pas à ce qu'on le lui fît sentir aussi immédiatement. Ce toast tombe en effet au milieu d'un silence glacial. Tout le monde se rassied sans mot dire ; aucun applaudissement, fût-ce de simple politesse ! Mgr Lavigerie est gêné à son tour. Il faut que ce soit lui qui essaie de « dégeler » l'assistance. Il se tourne vers l'amiral et lui dit avec une pointe de bonhomie, pour cacher son émotion : « Amiral, ne répondrez-vous pas au cardinal ? » Le commandant de l'escadre se lève alors et prononce ces simples mots : « Je bois à Son Eminence le Cardinal et au clergé de l'Algérie. »

Sans se laisser décourager, l'archevêque poursuit jusqu'au bout le plan qu'il avait élaboré, et lorsque l'assistance se lève, il donne l'ordre à sa fanfare d'attaquer l'hymne national. Puis, reconduisant ses hôtes, il dit à l'amiral Duperré ce mot explicatif et qui ressemble à une sorte d'excuse : « Que feriez-vous, Amiral, si vous receviez de vos supérieurs un ordre qu'il vous coûterait d'accomplir ? — J'obéirais, Eminence. — Eh bien ! c'est ce que j'ai fait. »

Le P. Lecanuet expose à merveille les manifestations diverses que provoqua dans l'opinion cette intervention de l'archevêque d'Alger, l'accueil sympathique fait à ses paroles dans la presse républicaine modérée, la méfiance des radicaux, la fureur des monarchistes. Il excelle dans ces détails. Il cite les phrases les plus caractéristiques des journaux les plus en évidence. L'un des passages les plus violents est cette algarade de Paul de Cassagnac, impérialiste, dans l'*Autorité :*

« L'acte que vient de commettre le cardinal Lavigerie est un acte injustifiable,... un acte de politique puérile, d'ignorance sociale, de divagation générale. C'est la capitulation sans condition de la religion chrétienne devant la Franc-Maçonnerie... Il invite à baiser les pieds des bourreaux !... Il s'embourbe, il s'enlise jusqu'au cou dans les ornières d'une politique dont les éclaboussures, heureusement, ne rejailliront que sur lui... Il y avait jadis à Carthage une foi qui est demeurée célèbre : on l'appelait *la foi punique*. Il serait regrettable que cette vertu théologale de contrebande inspirât

exclusivement le cardinal Lavigerie... Quand on est arrivé, on n'a plus qu'une envie, s'asseoir ou se coucher... Ceux qui hésitent, qui faiblissent, qui ont peur, qui capitulent, ce sont les chefs, des évêques, des cardinaux richement rétribués, propriétaires d'immeubles et de vignobles, manieurs d'argent, etc... [1] »

On voit à quel diapason était montée la déconvenue de certains partis, et quel esprit de dénigrement pouvait étouffer le vieux bon sens français en certains cerveaux. Rien ne prouve mieux la dangereuse puissance de la presse que l'excitation malsaine qu'elle est capable d'entretenir, dans les esprits les plus calmes et les plus rassis, par des déclamations quotidiennes et cette sorte d'inconsciente déformation des faits qui résulte de la passion.

Ce qui fut plus grave que ces injures d'un publiciste exaspéré, ce fut la division qui éclata, presque ouvertement, dans les rangs de l'épiscopat. Nul ne pouvait ignorer que le cardinal avait derrière lui le pape. Cela n'empêcha nullement l'évêque d'Angers, l'ardent Mgr Freppel, de se poser immédiatement en adversaire de Mgr Lavigerie. A peine a-t-il entre les mains le discours de Saint-Eugène qu'il l'analyse et le réfute dans son journal *L'Anjou*. Les deux articles qu'il lui consacre ne sont pas signés, mais tout le monde en reconnaît l'auteur à la vigueur de l'argumentation, au ton d'autorité qui perce dans le langage, à l'amertume, à l'ironie qui animent ces lignes, plus irritées que concluantes : « L'épreuve est faite, » dit Mgr Lavigerie. — Oui, l'épreuve est faite, mais quelle épreuve, grand Dieu ! La religion bannie de toutes les écoles primaires... etc. — « Il faut entrer dans l'édifice lui-même. » — Soit ! mais à une condition : c'est de ne pas être obligé de laisser à la porte la dignité, la conscience et l'honneur... — « La volonté du peuple s'est hautement affirmée... » — Oui, dans trois ou quatre élections équivoques, trop souvent frelatées, et dont le résultat est dû à l'inqualifiable pression de manœuvres sans scrupules... » Puis, visant plus haut que le cardinal, Mgr Freppel lançait cette maligne insinuation : « Si quinze ou vingt années, durant lesquelles les suffrages se seraient exprimés dans le même sens, suffisaient pour assurer une adhésion sans arrière-pensée à une forme de gouvernement, M. Crispi aurait beau jeu à Rome... » — On parle de « conserver la paix, de sauver le culte, d'arracher le pays aux abîmes »... Mais qui a semé la division, menacé le culte de suppression et creusé ces abîmes, sinon la République ? — Quant à nous, entre une République athée, qui n'entend renoncer à aucune de ses erreurs, et une monarchie chrétienne, qui présenterait toutes garanties à la religion et à la patrie, notre choix est fait depuis longtemps. *Aucune invitation, d'où qu'elle vienne, ne nous fera changer d'avis.* »

[1] *Autorité* des 16, 22 et 26 novembre, citée par Lecanuet, II, 394.

Evidemment la jument de Roland aussi avait toutes les perfections ; mais suivant le mot de l'Arioste, elle n'offrait qu'un défaut, celui d'être morte ! Les monarchistes poursuivaient un beau rêve, une inaccessible chimère : leur monarchie était parfaite, mais elle était tombée au bord du fossé et ils n'avaient pas encore pu la ranimer.

Le tort de Mgr Freppel était de prendre la République pour une réalité intangible, invariable, indécrassable. L'Eglise a pourtant à son actif d'autres victoires que celle qu'on lui offrait de poursuivre et qu'il déclarait, lui, impossible. L'Eglise a éduqué la barbarie elle-même. Elle a tiré du chaos des invasions toutes les nations du monde moderne. Si les évêques du v^e^ et du vi^e^ siècle avaient raisonné comme Mgr Freppel, ils auraient tourné le dos à la plus belle, à la plus providentielle des tâches apostoliques. L'histoire de l'Eglise a vu plus d'un « tournant. » Le toast Lavigerie en marquait un nouveau, il fallait le reconnaître, et c'était être fidèle à la plus ancienne tradition de l'Eglise que d'agir comme le cardinal le faisait, sous l'impulsion de Léon XIII. Des deux prélats opposés, ce n'était pas Mgr Freppel qui était ici le plus *traditionnel*, c'était celui qui savait regarder au-dessus des contingences politiques et adapter l'action de l'Eglise à des conditions nouvelles qu'elle n'avait point créées.

IV

L'article récent de M. Charles Benoist nous permet d'ajouter à l'importante documentation du P. Lecanuet les réflexions attristées du vieux cardinal lui-même :

« Ah ! le toast que j'ai porté, lui disait il, dans son audience précitée du 1^er^ mai 1891, et surtout l'exécution de la *Marseillaise* ont fait un beau tapage ! J'ai reçu des lettres incroyables. Songez donc : la *Marseillaise* exécutée par la musique des Pères blancs, chez un cardinal ! C'est pour cela sans doute qu'il est rouge ! Hier, j'avais en visite, parmi les officiers de l'escadre, le fils de Douville-Maillefeu, et je lui citais un mot de son père sur mon compte. Il m'a accusé, à la Chambre, de violer la liberté de conscience des bons Pères, en les forçant à exécuter la *Marseillaise* sur des trombones. « Votre père, Monsieur, devrait savoir qu'un évêque africain, quand il veut faire de la musique, réquisitionne d'abord *tous les serpents* de son diocèse. »

Mon Dieu ! mon Dieu ! me l'a-t-on assez reproché le « sang impur » ! « Eminence, m'a écrit une vieille douairière, comment ! vous, un évêque français, vous, un des plus anciens entre les évêques de France, vous faites jouer cet air abominable, aux accents duquel toute ma famille a été guillotinée, l'air qu'on jouait au pied de l'échafaud de notre saint Louis XVI ! »

L'un des traits qui avaient le plus peiné le vieil archevêque, c'était le reproche qu'on lui avait lancé au visage d'avoir renié toutes les convictions de sa jeunesse et de son âge mûr. Il avait reçu à ce sujet les plaintes d'un de ses plus anciens et

plus chers amis, le vigoureux député de Lyon, Lucien Brun. Et le comte de Vanssay avait cru le mettre en flagrante contradiction avec lui-même en publiant *in extenso* une lettre autrefois adressée par Mgr Lavigerie au comte de Chambord, pour le supplier de prendre la couronne qui s'offrait à lui. Mais le cardinal avait ici beau jeu à répondre à ses critiques : « Vous avez manqué l'occasion ! C'est bien votre faute si nous en sommes au point que nous voilà ! Est-ce une politique que de chercher vainement à courir après l'occasion perdue ? » Et c'est bien ce que répondait l'archevêque, au cours de ses confidences à M. Charles Benoist :

« Les plaintes de M. Lucien Brun, disait-il, ont été bien plus vives et plus âpres encore. Mais il parlait surtout de la fameuse lettre au comte de Chambord, publiée par M. de Vanssay. Il ne m'a accusé de rien moins que d'avoir déshonoré le comte de Chambord, en lui reprochant soit de n'avoir pas fait son devoir, soit de ne l'avoir pas connu, dans cette phrase : « Il n'a pas voulu être roi ! » – Par exemple, j'ai répondu de la bonne encre à M. Lucien Brun. La lettre commence par ces mots : *Tu quoque !* car nous avons été très liés ensemble. Puis, je lui raconte dans quelles circonstances j'avais été amené à écrire au comte de Chambord, et ce qui s'en était suivi. C'est sur l'invitation formelle de Pie IX que je m'étais engagé, comme je me suis engagé cette fois avec l'autorisation formelle de Léon XIII. Je vis à Marienbad le comte et la comtesse de Chambord. Le pouvoir était vacant. Je le dis au comte de Chambord. Lui, et sa femme plus que lui encore, se dérobèrent, déclinèrent, refusèrent. L'occasion n'était pas venue : on ne pourrait pas faire à la France tout le bien qu'on voudrait. J'insistai : « Je suis né près de Pau, dans le pays de votre aïeul Henri IV. Permettez à un Pyrénéen de vous dire qu'Henri IV n'eût point parlé comme vous, Sire. » Le comte de Chambord ne crut pas devoir changer d'avis. Je partis de Marienbad directement pour Rome. Je vis le pape Pie IX. Je lui répétai les paroles du comte de Chambord. Pie IX fut bouleversé. Il prit entre ses mains sa tête vénérable. « *Ah! che scempiaccio!* s'écria-t-il par deux fois. *Ah! che scempiaccio! Perde se stesso e perde noi!* [1] »

« Voulez-vous, demandai-je dans ma lettre à M. Lucien Brun, voulez-vous que je publie cette lettre ? Ou préférez vous la publier vous-même ? Faites de cette lettre tel usage qu'il vous conviendra. »

On l'a gardée très prudemment, mais elle existe. Je vous le dis, Monsieur Benoist, parce que je sais qui vous êtes et ce que vous pourrez tirer plus tard de ce petit fait historique [2].

Maintenant que voulez-vous ? concluait le cardinal. J'ai donné le branle. Ce n'est pas moi qui, de l'Afrique, puis diriger le mouvement Il faudrait qu'un des évêques français, et des plus considérables, s'en chargeât. »

Et il terminait sur cette pointe un peu piquante, la pointe d'un homme d'action lancée contre un méditatif : « L'homme désigné par sa fonction, ce serait l'archevêque de Paris,... désigné par sa fonction, car il n'est nullement l'homme du rôle. C'est un saint homme, un homme d'une piété parfaite, mais... c'est un Richard, ce n'est pas un Richelieu. Lors de sa nomination, j'exprimai ainsi mon jugement sur son compte : « Admirable aumônier pour un couvent de religieuses : prudent, discret, ponctuel dans tous les exercices... »

V

En réalité, le geste magnanime de l'archevêque d'Alger ne pouvait avoir de suites heureuses que s'il était compris, imité, suivi par l'unanimité du clergé français. Ce ne fut pas le cas. Faute de direction unique, le clergé hésita. La sympathie témoignée par les opportunistes fut faible et peu active ; ils ne donnèrent pas même l'espérance que les mauvaises lois, dont se plaignait l'Eglise, pourraient être amendées un jour. Les radicaux se montrèrent brutaux et violents, à leur ordinaire. Les monarchistes exprimèrent leur indignation dans les termes les plus vifs et les plus bruyants : la démarche que l'on demandait à l'Eglise en venait à ressembler à un suicide, il lui fallait rompre avec tous ceux qui soutenaient ses œuvres et se déclarer en faveur d'un gouvernement qui n'avait eu pour elle que des menaces et trop souvent des injustices flagrantes. Quelques monarchistes firent campagne ouvertement et avec tapage contre le ralliement. Ils intimidèrent la masse du clergé, qui ne désirait que la paix, dans son ensemble, et qui pratiquement se renferma dans une neutralité politique croissante ou versa, à la voix de Drumont, dans un antisémitisme plus apparent qu'agressif [1].

En fait, le problème du ralliement était des plus complexes. Ceux qui ne considéraient que le Parlement étaient tentés de le regarder comme une duperie. Ainsi que le disait M. Keller au cardinal Lavigerie : « Le fait qui domine la situation et que les incidents de chaque jour viennent confirmer, c'est *l'hostilité systématique et implacable* des radicaux, qui se proclament les seuls vrais républicains, contre la religion catholique, à laquelle ils ont déclaré et font une guerre sans trêve ni merci, ce que vous-même, Monseigneur, appelez *une guerre au couteau*, tenus qu'ils sont par leurs engagements maçonniques et leurs passions antireligieuses. »

Mais Léon XIII regardait, au delà du Parlement, le pays tout entier. Il connaissait la haine irréconciliable des radicaux ; il n'avait même que cela à la bouche, et c'était le péril radical et socialiste qui lui faisait considérer le ralliement comme nécessaire et urgent. Les partis évoluent ; ils sont justiciables de l'opinion publique. Cette opinion, violemment hostile dans sa majorité à une restau-

[1] « Quel sot ! Il se perd lui-même et il nous perd ! »

[2] Dans une note de son article, M. Benoist ajoute qu'il a demandé, plus de vingt ans après, il est vrai, à M. Joseph Lucien-Brun de vouloir bien rechercher dans les papiers de son père cette lettre du cardinal Lavigerie et qu'elle n'a pas été retrouvée.

[1] Notons à ce sujet que Thibaudet a pu affirmer récemment que la *Libre Parole* comptait 30.000 abonnés dans le clergé, ce qui ne veut pas dire, certes, que toute cette armée d'excellents curés ait voulu le moindre mal aux enfants d'Israël.

ration monarchique, ne l'était pas au même degré certainement à la religion catholique. Le clergé vivait près du peuple. Il était peuple lui-même dans une large mesure, par toutes ses attaches et ses habitudes. Il agirait sur l'opinion avec force, à condition de ne pas la heurter de front sur la question même du régime. Le peuple ne désirait aucunement la persécution religieuse. L'opinion pouvait redevenir sensible aux revendications si justes des catholiques, quand il serait évident que le clergé n'était point cet ennemi des institutions républicaines qu'on lui dénonçait journellement. On la trompait, en lui affirmant que la religion n'était plus que le voile de calculs politiques intéressés. Ne fallait-il pas enlever aux ennemis de l'Eglise cet argument trop facile ? Ne fallait-il pas regarder l'avenir ? Un jour viendrait peut-être où la nation, poussée au bord de la Révolution sociale, éprouverait le besoin de s'appuyer sur tous les hommes d'ordre et de paix civile. Ce jour-là, elle serait heureuse de trouver la grande armée catholique solidement campée sur le terrain constitutionnel, ouverte aux questions d'ordre social, ayant sur tous les grands problèmes de l'époque des solutions modérées, précises et sages. Et elle n'aurait pas à choisir entre deux révolutions, celle de droite qui prétendrait la ramener à la monarchie, dont elle ne voulait plus, ou celle de gauche qui la mènerait aux dangereuses aventures du collectivisme.

La façon dont le Souverain Pontife unissait, dans sa pensée et son enseignement, les questions politiques et les questions sociales semble bien prouver que c'était cette prévision à longue échéance qui seule le guidait dans les conseils prodigués aux catholiques de France et souvent si mal accueillis par eux !

Reconnaissons toutefois que les opportunistes comprenaient bien mal la valeur du secours qui leur était fourni par cette politique. Ils ne voyaient pas la gravité du péril qui les menaçait eux-mêmes. Ils ne voulaient pas admettre qu'ils se fussent trompés en fondant le laïcisme. Ils ne se rendaient pas compte de l'orientation dangereuse qu'ils avaient donnée à l'esprit public. L'école qu'ils avaient créée avec tant d'enthousiasme devait être leur ruine. La jeunesse instruite dans cette école viendrait régulièrement renforcer leurs pires ennemis politiques, les radicaux et les socialistes. Jules Ferry admettait bien la réconciliation avec les catholiques, mais il ne voulait pas lâcher l'école laïque. Un mois après le toast d'Alger, il formulait son opinion dans un discours prononcé à l'occasion des élections sénatoriales dans les Vosges :

« Je désire la paix religieuse ; je crois qu'on l'obtiendra facilement en cessant d'inquiéter le clergé au sujet du budget des cultes. Je demande aussi qu'on applique les lois scolaires dans un véritable esprit de justice et de modération ; je veux qu'on applique la justice, même à l'égard des Congrégations, mais je ne puis admettre qu'on touche au principe de ces lois. Elles ne constituent pas des expédients passagers, des instruments de règne, des caprices ministériels ; elles sont l'âme de la démocratie que nous avons fondée. Il y a deux jours, un des hommes les plus éminents du parti conservateur, M. Buffet, disait : « Passez-nous les lois scolaires et nous vous passerons la République. » — C'est trop cher, Messieurs, et nous ne ferons pas le marché ! »

Mais Ferry avait des raisons trop personnelles de tenir à ses lois scolaires : un père ne renie pas aisément ses enfants. Tout le monde heureusement ne parlait pas ainsi dans le parti opportuniste. Qui sait si le ralliement, opéré en masse et d'une façon sincère, n'aurait pas apporté dans la balance politique un tel poids que la suite des événements en aurait été changée ? La parole du Pape fut mal obéie. Bientôt survint l'affaire Dreyfus. La République, un instant hésitante, reprit sa marche fatale vers la gauche. Elle avait vu apparaître de nouveau à sa droite la coalition monarchique, et le clergé semblait encore en faire partie ! Conclusion : les lois sectaires contre les Congrégations, — les spoliations, — la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-il permis de mentir s'il y va de notre vie et si nous n'avons pas d'autre moyen d'échapper à la mort, comme il est permis de tuer un injuste agresseur, de voler dans le cas d'extrême nécessité, de désobéir à ses parents qui commandent ce que défend la loi de Dieu, de mentir pour ne pas trahir un secret ?

R. — « *Non sunt facienda mala ut eveniant bona.* » Voilà un principe d'application courante, qui, s'il était gravé dans les mémoires, rendrait les plus fréquents et signalés services.

Il n'est jamais permis de faire le mal, le péché par conséquent, même pour qu'il arrive du bien. Et le mensonge est un péché, véniel de sa nature, tant qu'on voudra, mais péché. Rien au monde, le plus grand bien, la conservation de votre vie même, ne saurait le rendre licite. Ouvrez votre manuel de théologie morale, vous y trouverez une thèse conçue à peu près en ces termes : « Le mensonge est intrinsèquement mauvais, partant absolument aucune raison ne saurait le légitimer. » C'est Tanquerey qui établit : « Mendacium proprie dictum (formalis locutio contra mentem) est intrinsece malum et peccatum per se leve. » C'est Prümmer qui écrit : « Omne verum mendacium est intrinsecus malum, ita ut nulla prorsus ratione cohonestari possit. » Et ainsi des autres.

Ah ! sans doute, ce que nous venons d'affirmer suppose d'âpres controverses sur la définition du mensonge, soulevées précisément par les cas d'espèce que vous proposez. Ne peut-on pas mentir pour éviter de trahir un secret, pour échapper à la mort s'il n'y a pas d'autre moyen ? Quelques théologiens n'y seraient pas absolument opposés,

à la suite de Clément d'Alexandrie, Origène, S. Jean Chrysostome, S. Hilaire et surtout Cassien, qui semblent avoir enseigné que le mensonge serait permis dans le cas d'extrême nécessité, pour éviter un très grand mal. En ce cas, on en pourrait user modérément, à la manière d'un médicament, d'un poison, qui pris sans discernement donnerait la mort, mais avalé avec précaution, à faible dose, rend la santé. Et comme on est tenté de souscrire à cette opinion, quand on songe à la garde du secret professionnel, du secret de la confession surtout ! Un petit mensonge rendrait de si grands services parfois ! Alors on a imaginé des distinctions de paroles qui ne sont pas formellement des paroles, c'est-à-dire, l'expression et le véhicule de notre pensée communiquée sérieusement à un interlocuteur, de paroles qui ne sont pas mensongères moralement parlant, mais plutôt des faussetés, de paroles qui ne disent pas tout, mais cachent une restriction de notre esprit. Nous n'entrerons pas ici, car ce n'est pas la question, dans toutes ces théories des paroles formelles *(locutio formalis)*, des faussetés *(falsiloquium)*, des restrictions mentales *(restrictio pure vel late mentalis)*. Il nous suffit avec S. Augustin, S. Thomas et la presque unanimité des théologiens, de retenir qu'une parole, dès lors qu'elle est un vrai mensonge, est un péché, partant qu'elle ne saurait, parce qu'elle est intrinsèquement mauvaise, être légitimée par quelque raison que ce soit, même d'extrême nécessité, pas plus pour préserver un secret que pour sauver sa propre vie. Non, jamais il n'est permis de mentir, parce que « non sunt facienda mala ut eveniant bona. » Le mal, le péché n'ont pas droit d'exister.

Mais nous voulons nous arrêter un instant aux exemples que vous rapportez dans le but d'établir, par un argument *a pari*, la permission de mentir, quand il y va de notre vie, et que nous n'avons pas d'autre moyen d'échapper à la mort.

Nous avons déjà refusé d'admettre qu'il est permis de mentir pour ne pas trahir un secret. Peut-être aviez-vous dans l'esprit qu'il était permis de faire une restriction mentale, de dire une fausseté, toutes paroles qui ne sont pas de vrais mensonges. Mais alors l'argument n'a plus de portée. Car il est permis de cacher la vérité par ces moyens qui, n'étant pas des mensonges, sont licites.

Permis de mentir ensuite, « comme il est permis de tuer un injuste agresseur ». Eh bien ! ainsi exprimée votre proposition contient une erreur. Car il n'est pas permis de tuer un injuste agresseur. Entendons-nous bien : de vouloir lui donner la mort. Lisez S. Thomas, IIa-IIæ, q. 64, art. 7 ; il est très explicite : « ...Sed quia hominem occidere non licet, nisi publica auctoritate propter bonum commune, illicitum est quod homo intendat occidere hominem, ut seipsum defendat... » Ainsi, d'après le saint Docteur, il n'est jamais permis à un particulier comme tel de se proposer la mort d'un homme, même en se défendant ou en luttant contre un injuste agresseur, parce qu'il n'est pas le justicier de cet homme. Alors, que doit-il donc se proposer ? La défense de sa propre vie. A cela se borne le droit de celui qui est attaqué. Droit qui s'étend sans doute à tout ce que requiert cette défense et se change même en devoir, mais qui ne s'étend pas plus loin que la nécessité ne l'exige, de telle sorte que si l'attaqué peut défendre sa vie en conservant celle de l'agresseur, il a le devoir de le faire et de laisser ensuite à la justice le soin de punir le coupable. C'est ce que les moralistes expriment avec S. Thomas dans une formule empruntée au droit romain : « *Vim vi repellere licet cum moderamine inculpatæ tutelæ*. Il est permis de repousser la force par la force avec la modération (c'est-à-dire la mesure) d'une défense sans reproche. » La mort de l'agresseur ne sera donc jamais qu'une conséquence de la mise en œuvre des moyens indispensables à la défense ; jamais elle ne sera voulue pour elle-même, pas même à titre de moyen ordonné à cette défense. C'est pourquoi nous incriminons la proposition : « Il est permis de tuer un injuste agresseur. » Si par là on veut dire qu'il est permis de vouloir directement la mort de l'agresseur, c'est une erreur. Si l'on veut dire que l'attaqué est excusé du péché d'homicide quand la mort de l'agresseur n'a été qu'une conséquence fatale, non voulue, mais inévitable, de l'acte défensif qu'il a posé, contraint par la nécessité de préférer sa vie à celle du prochain, c'est la vérité. Mais alors tombe l'argument *a pari* qu'on voulait invoquer : le mensonge est un péché, la défense légitime est une bonne action.

« Voler dans le cas de nécessité » est encore une mauvaise raison pour soutenir votre cause. Voler, c'est prendre en cachette le bien d'autrui. Mais dans quelle mesure le bien d'autrui est-il *son* bien, lui appartient-il ? Ah ! si le droit de propriété privée était sans limites, il y aurait toujours un vol à prendre le bien d'autrui. Mais cela n'est pas. Le droit de propriété a des limites dont les principales sont établies par la finalité même des biens. Pourquoi ceux-ci ont-ils été créés ? Pour assurer la subsistance de l'humanité. Ils doivent donc, pour remplir leur rôle providentiel, pour atteindre la fin que Dieu leur a fixée, servir aux hommes, venir à l'usage de tous. Car tous ont droit de vivre des biens de la terre donnée à l'homme pour qu'il la domine et en tire sa subsistance. Garder un bien jalousement, c'est l'empêcher d'atteindre sa fin. C'est pourquoi le superflu du riche, ainsi que l'affirment Léon XIII dans *Rerum Novarum* et Pie XI dans *Quadragesimo anno*, doit faire retour à la communauté. Le pauvre a non seulement le droit, mais le devoir de vivre, et partant de demander sa subsistance aux biens terrestres. Si donc il vient à se trouver dans une nécessité telle qu'il ait sur l'heure, sous peine de succomber, besoin de tel bien, nul ne saurait l'empêcher de s'en emparer.

Le devoir de vivre engendre le droit au moyen nécessaire à la vie. Le moyen, c'est ce bien. Le

pauvre qui dans la nécessité s'en empare, use de son droit. Or, qui use de son droit ne fait pas d'injure. Le possesseur, au contraire, qui refuserait de s'en laisser dépouiller, irait contre l'ordre providentiel de Dieu. Le bien d'autrui cesse d'appartenir à autrui devant la nécessité urgente et évidente du pauvre. Celui-ci, en s'en emparant, ne commet donc ni un vol ni une rapine, il s'empare d'un bien que Dieu lui destine comme moyen nécessaire à la conservation de sa vie. On peut donc dire qu'alors il s'empare non plus du bien d'autrui, mais de son bien. Or, prendre son bien n'est pas voler. Bref, « voler en cas de nécessité, » ce n'est plus voler. Le terme « voler » n'est plus qu'une équivoque. D'ordinaire il signifie « prendre injustement » ; dans le cas présent, il signifie « prendre justement. » Ainsi encore se trouve ruinée la parité qu'on voulait établir.

« Désobéir à ses parents quand ils commandent ce que défend la loi de Dieu » donne lieu également à une équivoque qu'il importe de réduire à néant. Pour qu'un commandement soit obligatoire en conscience, il est de toute évidence qu'il ne doit pas être en contradiction avec la loi de Dieu. Un commandement est une loi particulière ; comme la loi, il doit être *ordo rationis,* une ordonnance de la raison. Or, un ordre qui prescrit une action défendue par Dieu n'est plus raisonnable, et ne mérite plus le nom d'ordre. D'autre part, il impliquerait une contradiction en Dieu même. L'autorité paternelle, en effet, vient de Dieu : *omnis potestas a Deo.* Elle n'a de force impérative que parce qu'elle est une dérivation de Dieu qui, souverain Seigneur, a seul le droit de commander. Dieu la sanctionne formellement quand il impose aux enfants l'obéissance à l'égard de leurs parents. Or, s'il fallait obéir aux parents qui commandent ce que Dieu défend, il faudrait dire que Dieu lui-même commande par le ministère des parents ce qu'il défend lui-même formellement par ailleurs : ce qui est une contradiction. Le commandement paternel opposé au commandement de Dieu est donc de nulle valeur ; il n'a aucune force obligatoire. Du reste, Dieu lui-même défend de s'y soumettre : « *Oportet obedire Deo magis quam hominibus,* il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » C'est un devoir de refuser l'obéissance au commandement injuste. Désobéir, en ce cas, n'est donc plus désobéir, c'est-à-dire refuser injustement une action due à l'autorité légitime qui a le droit de la demander, mais c'est se soumettre à l'autorité supérieure légitime de Dieu qui prime celle des parents. Ce refus de prestation n'implique pas une injure à l'égard des parents. Au contraire, c'est l'ordre qu'ils donnent qui constitue une injure à l'égard des enfants, qui ont droit à n'être pas commandés injustement, par un abus de pouvoir. La désobéissance, en ce cas, n'est donc plus une désobéissance au sens formel du mot. Et partant l'exemple invoqué n'est pas justifié.

De tout ceci, retenons qu'il n'est jamais permis de mentir, parce que mentir est un péché. Et mieux vaut perdre la vie du corps que de commettre un seul péché, fût il véniel. Mourir en ce cas est le plus grand acte d'amour de Dieu que nous puissions faire ici-bas. C'est le cas de répéter alors que « mourir, ce n'est pas mourir, » mais vivre, puisque c'est échanger la vie qui passe contre celle qui demeure.

Q. — On trouve parfois dans la bouche de certains prédicateurs l'étymologie suivante du mot *misericordia : « miseris cor dare, »* attribuée à S. Augustin. Que faut-il en penser ?

R. — Cette étymologie est purement fantaisiste. Le mot latin *misericordia* a pour racine les deux mots *misereor* et *cor,* dont le génitif *cordis* explique la dernière syllabe du mot *misericordia,* comme dans les mots *vecordia, concordia,* etc. (Cf. par ex. le *Grand Dictionnaire* de Freund, trad. Theil, t. II, p. 493).

Mais, même fantaisiste, cette étymologie aurait pu être indiquée par S. Augustin, qui ne reculait pas devant les jeux de mots, fussent-ils un peu forcés. De fait, dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu *(La Sainte Bible* Lethielleux, 1878, p. 104), Fillion, à propos de la 5e béatitude de Mt., v, 7 : *beati misericordes,* dit qu' « il faut étendre le plus possible le sens de cet adjectif, selon la gracieuse étymologie que lui attribue S. Augustin : *miseris cor dare.* » Fillion ne donne pas de référence à S. Augustin. Nous avons consulté les commentaires bibliques où Fillion aurait pu puiser cette indication (une bonne douzaine, y compris S. Thomas) sans rien découvrir.

Il n'y avait plus qu'à recourir aux œuvres mêmes de S. Augustin. Dans une dizaine de passages, à notre connaissance, S. Augustin donne ou esquisse une étymologie des mots *misericordia, misericors :* nulle part il ne donne celle qu'on lui attribue, mais il s'en tient à une étymologie absolument correcte. Voici quelques exemples :

« Ex eo appellatam misericordiam dicunt, quod miserum cor faciat dolentis aliena miseria. » *(Contra Adamant.,* c. XI ; *P. L.,* t. 42, col. 142).

« Misericordia hominis habet nonnullam cordis miseriam, unde etiam in latina lingua nomen accepit. » *(De div. quæst.,* lib. II, q. 2, n. 2 ; *P. L.,* t. 40, col. 139).

« Generali nomine omnis misericordia dicitur qua misero subvenitur. » *(Enarr. in Ps. 111,* n. 4 ; *P. L.,* t. 37, col. 1469).

« Quis ignorat ex eo appellatam esse misericordiam, quod miserum cor faciat condolentis alieno malo ? » *(De mor. Eccl.,* l. I, c. 27, n. 53 ; *P. L.,* t. 32, col. 1333).

« Quid est misericordia, nisi alienæ miseriæ quædam in nostro corde compassio, qua utique, si possumus, subvenire compellimur ? » *(De civ. Dei,* l. IX, c. 5; *P. L.,* t. 41, col. 261).

Pas un de ces textes, on le voit, n'oriente le lecteur vers l'étymologie : *miseris cor dare.*

Jusqu'à plus ample informé, il convient donc de ne pas attribuer à S. Augustin, surtout sans réfé-

rence, une étymologie dont il n'est pas responsable et qu'il n'aurait pu risquer sans sourire lui-même de son propre jeu de mots, puisqu'il connaissait parfaitement et utilisait l'étymologie véritable.

Il est probable que nous sommes ici en présence d'une de ces formules que les auteurs s'empruntent les uns aux autres sans que personne se donne la peine d'en vérifier l'exactitude. Mais fût-elle de S. Augustin, nos confrères feront mieux de laisser dans l'oubli cette fantaisie qui heurte trop directement, et sans utilité, l'auditeur possédant une connaissance, même peu approfondie, de la langue latine.

Q. — Par suite de tel ou tel défaut, le baptême administré à un enfant a été invalide, mais personne n'a le moindre doute de cette nullité ; donc personne ne peut avoir la pensée de rebaptiser cet enfant, qui *de fait* n'a pas été baptisé.

Or cet enfant grandit, se confesse, reçoit la sainte communion, la Confirmation, et même l'Ordre.

Je demande quel est l'état de cet enfant. Comme tout autre péché, le péché originel aura sans doute été effacé par un acte d'amour parfait, à un moment ou à l'autre : c'est implicitement le baptême de désir.

Mais au point de vue des autres sacrements, qu'en est-il ? Quels effets produisent en lui ces sacrements ?

Et s'il s'agit du sacrement de l'Ordre, la question devient encore plus angoissante, à cause des conséquences de cette nullité du baptême.

R. — L'*Ami* a déjà répondu à cette question, du moins en ce qu'elle a d'essentiel, en 1929, p. 345-347. Le problème « angoissant » du sacrement de l'Ordre y est directement traité.

Il est clair qu'un non baptisé de fait, quoique baptisé putatif, ne « reçoit » pas les sacrements autres que le baptême : il n'est pas sujet apte. A son cas doit être appliqué ce que nous disions d'une manière plus générale : « Dieu n'abandonne pas les pauvres âmes privées sans le savoir du secours des sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction. Ce qu'elles n'obtiendront pas *ex opere operato,* elles l'obtiendront *Deo dante, ex opere operantis,* les rites sacramentels opérant sur leur intelligence et sur leur volonté, et leur faisant produire des actes de foi et d'amour salutaires » (p. 347).

Mais croyez-vous qu'un baptême invalidement conféré soit un cas assez fréquent pour envisager des conséquences par rapport au sacrement de l'Ordre ? Evidemment, c'est possible ; mais nous croyons fermement que Dieu pourvoirait à éloigner ce chrétien « putatif » de l'état sacerdotal.

Q. — A mes enfants du catéchisme j'expliquai la prescience divine et la liberté humaine.

Pour Dieu, disais-je, point de passé ni d'avenir, tout est présent pour Lui, etc. L'homme, au contraire, vit du passé et d'avenir ; pour lui, *pas de présent.* Le temps passe avec une telle rapidité qu'il est impossible à l'homme de poser un acte qui n'appartienne déjà au passé.

Or un de mes amis, professeur au Grand Séminaire, me dit en sortant : « Vous vous êtes trompé, *l'homme a un présent.* »

Aucun de mes livres n'ayant pu m'éclairer à ce sujet, je recours à l'*Ami.*

R. — Il n'y a aucun doute que l'homme a un présent. Le présent, c'est l'instant indivisible qui marque l'actualité du temps par rapport au mouvement continu qui en est la condition et la cause. Ce qui vous induit en erreur, c'est que ce présent, ce « *nunc* », comme disent les auteurs, ne se réalise que pour disparaître et faire place à un autre instant indivisible. Et ainsi de suite, *successivement* et d'une manière *continue,* à l'infini. Ainsi l'instant que nous croyons saisir nous échappe et devient le passé. Et, comme l'écrit avec profondeur S. Thomas, « c'est le flux de l'instant, devenant autre rationnellement, qui constitue le temps ». (Iª, q. x, a. 4, ad 2). Sous ce rapport, le présent semble bien n'être rien, puisque sa nature est de passer.

Et c'est ainsi que Bossuet a pu écrire dans l'Oraison funèbre d'Yolande de Monterby : « Nous pouvons considérer le temps premièrement en tant qu'il se mesure en lui-même par heures, par jour, par mois, par années ; et, dans cette considération, je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni subsistance ; que tout son être n'est que de couler, c'est-à-dire que tout son être n'est que de périr, et partant que tout son être n'est rien. » *(Œuvres oratoires,* éd. Lebarq, t. II, p. 269).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

« Bibliothèque d'Etudes catholiques et sociales ». — Paul Lesourd, **Le Missionnaire catholique des temps modernes.** — Deux vol. in-12 de 262 et 236 p., 24 f. — Paris, Flammarion.

Traité de Missiologie pratique : *Le Répertoire Africain,* par le P. Henri Dubois, S. J. — In-8 de XVII-400 p., 15 f. (ou 9 lires). — Rome, Sodalité de S. Pierre Claver, via dell' Olmata, 16 ; Paris et Lyon, Vitte ; ou Lille, Procure des Missions, 73, rue des Stations.

« Etudes sur l'Histoire des Religions » (n. 7). — **L'Ame du Murundi,** par le Dr Bern. Zuure, des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs). — In-8 de 508 p., 40 f. — Paris, Beauchesne.

R. P. Alfred Fabre, des Missions Etrangères de Paris. — **De l'ombre à la lumière.** — In-4o de v-169 p., chez l'auteur, à Canton (Chine), ou aux Missions Etrangères, 129, rue du Bac, à Paris.

La Croix dans les Iles du Pacifique : **Vie de Mgr Bataillon,** par le R. P. Mangeret. — In-8 de 331 p., 15 f. — Paris, Editions Dillen, 23, rue Oudinot ; et Casterman, 66, rue Bonaparte.

Mgr Antonios Farage. — **Le Cardinal Lavigerie et l'esprit d'apostolat en Orient.** — In-4o de 40 p. — Imprimerie de Saint-Paul, Harissa (Liban).

I. — L'ouvrage de M. Paul Lesourd n'est pas un exposé ni de la vie des missionnaires en pays de mission, ni de leurs œuvres d'apostolat, de piété, de charité. Ce n'est pas non plus une histoire des missions ; moins encore un ouvrage d'ethnographie, exposant l'é-

tat social des différents pays de mission, les coutumes et les mœurs des indigènes. Il n'y faut pas chercher un manuel d'action missionnaire, rappelant, à propos de toutes les questions importantes, ce qui s'est fait dans les différentes missions.

L'auteur entend, à la lumière des encycliques pontificales, mettre en relief quelques-uns des problèmes de l'apostolat du missionnaire catholique à l'époque contemporaine, et donner ainsi une idée de quelques-unes des questions avec lesquelles il se trouve aux prises et auxquelles, par conséquent, il doit être préparé.

Il n'a pas l'intention d'entrer dans le détail des solutions que comportent ces problèmes. Solutions d'ailleurs très complexes et se diversifiant selon les contrées, la nature et les coutumes des indigènes, et même... selon les appréciations divergentes des missionnaires eux-mêmes.

C'est donc en se plaçant au-dessus des applications particulières et des solutions d'espèces, que l'auteur veut attirer l'attention du grand public. Ce grand public, c'est d'abord et avant tous, les fidèles qui savent que la vie même de l'Eglise est engagée dans l'activité des missionnaires ; mais, ainsi que l'écrivait fort pertinemment M. J. Guiraud (*Croix*, 28 mars 1933), « ce sont aussi tous ceux qui, même ne partageant pas nos croyances, apprennent de l'expérience quotidienne que l'on ne saurait civiliser profondément les peuples primitifs qu'en changeant leur cœur et élevant leurs âmes, et que les meilleurs artisans de cette œuvre, sont les prédicateurs de l'Evangile. » La lecture de plus d'une page de M. Lesourd devrait faire réfléchir les sectaires qui, tarissant, par leurs lois d'exception dans la patrie-mère, le recrutement des missionnaires, font reculer non seulement l'influence chrétienne, mais la civilisation tout court et nous préparent vraisemblablement pour demain de décevants réveils.

M. Lesourd a lui-même marqué les trois ordres de questions abordées dans son ouvrage : problèmes, exigences, nécessités de l'apostolat missionnaire. Mais ces trois ordres sont, la plupart du temps, simultanément étudiés. En réalité, l'ouvrage se divise en quatre parties assez inégales.

Tout d'abord, le missionnaire « aux prises avec l'âme des peuples ». C'est le problème de l'adaptation et de l'assimilation du missionnaire au milieu qu'il doit évangéliser, avec ses solutions si complexes et parfois si difficiles. Ne faut-il pas tenir compte des habitudes reçues et qui peuvent souvent présenter d'excellents aspects ? Et, d'autre part, n'est-il pas nécessaire de maintenir inviolable le dogme et de garantir la morale catholiques ? Pour attirer et retenir l'âme des peuples, quelle est l'importance, quel doit être le rôle des élites ? Pour convertir l'âme des peuples, le clergé indigène est nécessaire ; mais dans quelles mesures faut-il prévenir les abus possibles et, vu le tempérament de certaines races, un clergé uniquement indigène est-il souhaitable ? Graves questions, on le voit, et que M. Lesourd étudie à la lumière des enseignements pontificaux, de l'histoire des missions et des avis autorisés des plus éminents missionnaires.

Deuxième partie : le missionnaire aux prises avec les questions coloniales, scolaires, sociales et nationales. Ici encore que de situations délicates ! que de conflits possibles ! D'une part, en effet, l'action missionnaire doit garder son indépendance à l'égard des nationalismes ; d'autre part, elle est absolument indispensable à toute colonisation bien comprise et doit donc, dans une certaine mesure, devenir la collaboratrice de l'action de l'Etat. Et parfois celui-ci tient, à l'égard des indigènes, une ligne de conduite opposée à celle qui pourrait favoriser l'influence de l'Eglise. L'école est ici au premier plan des préoccupations missionnaires et il faut avouer que, dans les colonies françaises du moins, cette préoccupation s'aggrave d'inconcevables difficultés. Ensuite, on a observé que la famille indigène — partout où le lien familial ne se relâche pas trop, — sa constitution et ses caractéristiques, restent, dans les pays païens ou musulmans, une des principales entraves à la conversion. La polygamie est un mal persistant, où viennent se briser bien des efforts d'apostolat ; le divorce, admis par notre législation, est une autre pierre d'achoppement. Enfin, l'organisation du travail aux colonies (laquelle, bien souvent, fait de la main d'œuvre indigène une sorte de travail forcé) est en opposition fréquente avec les lois du travail chrétien. En marge de ces problèmes généraux il existe d'autres problèmes spéciaux : telle, la lutte nécessaire contre l'usage de l'opium et les autres stupéfiants.

Ce ne sont pas là les seules difficultés. Une troisième partie nous montre le missionnaire aux prises avec l'erreur, le schisme, le fanatisme et la haine : lutte contre le bolchévisme et le communisme, contre l'islamisme ou le protestantisme, sans compter les explosions de nationalisme se traduisant par des accès redoutables de xénophobie.

Et enfin, voici toute une autre série de difficultés : le missionnaire aux prises avec les universelles crises économiques et morales à un moment critique de l'histoire du monde ; le recrutement missionnaire devient de plus en plus aléatoire ; les situations financières sont angoissantes...

L'ouvrage se termine par le rappel de l'impérieux devoir de la charité en faveur de ces missionnaires qui sont, dans le monde entier, le suprême espoir de la civilisation chrétienne.

M. Lesourd est un spécialiste des missions. Son *Annuaire des Missions* et le beau volume sur l'*Exposition missionnaire* témoignent que ses renseignements sont puisés aux meilleures sources. Pour écrire le *Missionnaire catholique des temps modernes,* il a interrogé des Supérieurs éminents ou des membres particulièrement avertis de nos Congrégations missionnaires ; il a mis à contribution les œuvres de ceux qui, sans être missionnaires eux-mêmes, ont étudié les Missions et recueilli, parfois même sur place, de précieux renseignements. Ses investigations ont été plus loin encore, et l'on est heureux de trouver, concordantes avec celles des missionnaires, les appréciations d'hommes politiques ou d'économistes distingués.

Les deux volumes de M. Lesourd ne sont pas de ceux qu'on ferme définitivement après lecture faite ; il faudra y revenir sans cesse.

II. — Très proche d'inspiration de l'ouvrage de M. Lesourd, mais bien plus technique se présente à nous *Le Répertoire Africain* du P. Henri Dubois, S. J., secrétaire de la Conférence des Missions catholiques d'Afrique.

Ce « Répertoire » veut être une œuvre d'*initiation,* d'*information,* de *suggestion.* — Œuvre d'initiation, facilitant du moins à quelques-uns de nos apôtres, qui en auraient les possibilités et la vocation, des lectures et des recherches plus érudites, en leur fournissant, avec le vocabulaire initial, quelques éléments essentiels de travail. — Œuvre d'information, en permettant à nos pionniers de la brousse de mieux suivre, dans leur solitude, malgré leur éloignement et leur surmenage, le mouvement général des idées et des choses. Le temps n'est plus de l'effort poussé « au petit bonheur des occasions, » lorsqu'on se trouve en face de ces systèmes d'administration civile ou de propagande religieuse puissamment outillés, et savamment organisés dans tous les détails, qui sont l'armature de la vie moderne. Plus que jamais le missionnaire d'aujourd'hui doit être un homme de valeur professionnelle, un homme de méthode et d'organisation, un homme de stratégie et de tactique, qui sache regarder au loin dans le temps et dans l'espace, qui se procure des collaborations bien comprises pour faire rendre à ses efforts le maximum. — Œuvre de suggestion enfin, pour aider à l'entretien de la vie intellectuelle, si

nécessaire, et si difficile dans le surmenage des missions ; pour aider aussi à une meilleure organisation de l'apostolat par la mise en commun des expériences diverses. Muni de ce « répertoire, » le missionnaire s'inquiètera davantage de ce qui se passe dans l'ensemble de la Mission ou dans la vie universelle de l'Eglise et de toutes les missions : comparant ce qu'il voit avec ce qui se dit, il saura élargir ses horizons et deviendra plus « catholique » dans ses pensées, ses jugements, ses affections, ses ambitions.

On le voit, le but du P. Dubois est quelque peu différent de celui de M. Lesourd. Celui-ci s'adresse au grand public ; le P. Dubois aux missionnaires. L'un nous instruit en interrogeant les missionnaires et les écrivains coloniaux ; l'autre, tout en interrogeant les uns et les autres, veut instruire tout d'abord les missionnaires eux-mêmes, en les renseignant sur les pays où ils ne sont pas, en leur donnant des vues d'ensemble, en provoquant des réflexions et des recherches.

Bien qu'il s'agisse ici d'un répertoire « africain », l'ouvrage sera utile à tous les missionnaires sans exception, pour les raisons générales qu'on vient d'énumérer.

Le *Répertoire Africain* se divise en cinq parties : 1° *Données générales* (géographiques, historiques, ethnographiques, linguistiques, etc.) ; — 2° *Problèmes coloniaux et missionnaires*, en Afrique tout spécialement ; plusieurs des questions générales abordées par M. Lesourd sont ici derechef examinées, et dans le même esprit : assimilation ou adaptation ? désarroi des âmes africaines ; problème des langues en Afrique ; pédagogie appliquée aux Noirs ; problème agricole ; le travail forcé ; — 3° *Questions missionnaires :* cette 3e partie est la plus intéressante. Il suffit de relever les titres des quinze chapitres qui la composent, pour en saisir l'importance exceptionnelle (Importance de la Missiologie ; tableau d'ensemble des problèmes missionnaires : la Mission dans son cadre et dans son travail ; formation des candidats aux Missions ; le Clergé indigène ; les Catéchistes ; la question des Auxiliaires : nécessité, formation, raisons psychologiques de la tactique, résultats ; la question des Catéchuménats ; les Missions et la question scolaire ; les Missions et la question médicale ; les Missionnaires et la science ; les Missions et le nationalisme ; les Missions et la question sociale ; les Missions et l'art indigène ; les Missions et la collaboration extérieure ; Missions et ressources missionnaires) ; — 4° *Les forces religieuses en présence dans notre Afrique* (l'Afrique copte non unie ; le Paganisme, ses positions, ses forces de résistance ; l'Islamisme, ses positions, ses forces d'expansion, ses forces de séduction, ses forces de résistance ; le Protestantisme, ses positions, sa mentalité, sa stratégie, son organisation ; le Catholicisme, situation mondiale nouvelle, la pensée des Souverains Pontifes, la stratégie de Pie XI). — Dans la cinquième partie, l'auteur s'inspire de travaux déjà connus pour fournir aux lecteurs des *Instruments de travail pour l'étude des missions :* tableau des civilisations mondiales ; questionnaires ethnologique et géographique ; enquête sur les conversions ; statistiques diverses ; bibliographies diverses. L'auteur a rassemblé ici tous les documents concernant la missiologie et les travaux de linguistique.

III. — L'ouvrage du P. Zuure n'est pas un livre de missiologie. Comme l'indique son sous-titre, c'est plutôt une étude relevant de l'histoire des Religions. Néanmoins sa lecture sera utile aux missionnaires et les intéressera à un titre particulier ; elle fera également les délices des folkloristes, des ethnologues, de tous ceux qu'intéresse la psychologie des Noirs ou la psychologie humaine tout court.

La langue est l'âme d'un peuple. S'il faut cataloguer le Murundi parmi les Primitifs, il s'en faut cependant que ce soit un non-civilisé sans culture. Le Murundi a une certaine civilisation. En procédant avec précautions, sans se laisser influencer dans ses jugements par des *a priori*, par des partis pris, ou par le désir de trouver des arguments en faveur de telle ou telle thèse, on sera même étonné de rencontrer chez lui certaines manifestations d'une culture spirituelle qui sont de vraies révélations, d'autant plus surprenantes qu'au point de vue de la technique, de la culture matérielle, le Murundi est un retardataire. Mais, pour découvrir ces manifestations, il est indispensable d'étudier la langue du Murundi.

C'est le but poursuivi par l'auteur dans cet ouvrage : « aider à mieux comprendre la langue du Murundi pour voir un peu plus clairement dans son âme » (p. 17).

Tout d'abord, il a recueilli des textes authentiques, tels qu'on les trouve dans la littérature orale, où inconsciemment les indigènes parlent le vrai Kirundi et se livrent tels qu'ils sont. A ce travail de collectionneur, il faut ajouter une interprétation suffisante des textes pour leur attribuer leur véritable signification. D'où, quelques commentaires opportuns ajoutés, soit aux chapitres de l'ouvrage, soit aux textes eux-mêmes.

Dans un premier chapitre, le P. Zuure signale les principaux caractères du Kirundi. Puis, dans les suivants, il parle des noms de personnes, des devinettes, des proverbes, des formules de politesse, des contes et enfin de la poésie, toutes choses bien propres à révéler la mentalité d'un peuple. Il laisse « aux compétences » le soin de tirer les conclusions. Cependant, quelques remarques judicieuses indiquent en quel sens doivent être tirées ces conclusions. Elles sont tout en faveur de la psychologie humaine de ces peuples déshérités, de la possibilité pour eux d'une civilisation et d'une culture supérieures, enfin de leur aptitude à une christianisation véritable. Cette dernière conclusion encouragera les missionnaires.

IV. — L'étude du P. Fabre est écrite pour les missionnaires de Chine. L'auteur étudie l'idée religieuse dans l'âme chinoise avec ses multiples aspects : idée de Dieu, idée du sacrifice, idée de la vie future, le ritualisme théorique et pratique, le calendrier, le rituel et même les formes rituelles s'approchant de nos rites sacramentels : « Nous avons essayé, dit-il dans l'épilogue (p. 169), de peindre comme un diptyque : face à face, nous avons mis l'âme chinoise païenne, l'âme chinoise chrétienne. Les deux tableaux ne s'opposent pas : l'un appelle l'autre, comme une belle trame appelle un beau tissu, comme un beau canevas appelle une belle tapisserie. » Dans cette âme chinoise païenne, si dégénérée soit-elle, existent malgré tout de nombreuses et prochaines ressemblances avec l'idéal chrétien proposé.

Il était nécessaire de faire connaître ces « nombreuses et prochaines ressemblances » aux missionnaires en Chine. C'est là la grande utilité de l'ouvrage du P. Fabre, utilité que souligne Mgr Fourquet, vicaire apostolique de Canton : « Sa lecture instruira les ouvriers apostoliques de Chine du genre de travail auquel ils auront à se livrer. Par lui, ils apprendront que les âmes de ceux qu'ils ont mission de conduire à la foi catholique, sont enchevêtrées dans les liens des croyances les plus diverses. Certaines, parmi elles, reposent sur un fondement rationnel ; elles sont donc dignes de retenir notre attention, d'être utilisées. D'autres ont leur origine dans d'extravagantes inventions de l'imagination populaire ; elles méritent uniquement l'éradiation complète, la destruction absolue. »

V. — L'ouvrage du P. Mangeret sur Mgr Bataillon date de 1884 ; il était intitulé : *Monseigneur Bataillon et les Missions de l'Océanie centrale*. C'était, autour de la figure centrale du vaillant évêque de Wallis, le tableau des missions confiées en Océanie aux religieux de la Société de Marie. Les deux volumes